

Transport scolaire

MATIN

*Lors de l'arrivée des élèves, ceux-ci se dirigent directement dans leur salle de classe.

Maternelle – 2^e année : Porte d'entrée principale

3^e – 5^e année : Porte du parc, face à la rue Gallagher

6^e – 8^e année : Porte du gymnase, à l'arrière de l'école

Élèves transportés par les parents (186 élèves) :

*****On vous encourage de donner vos accolades et vos petits messages d'affection à vos enfants AVANT votre arrivée sur le terrain de l'école afin d'assurer une bonne circulation.***



Les autos devront prendre l'entrée de la rue Festival, entrer dans le stationnement du centre Multifonctionnel/Aréna pour se diriger vers la rue Brown. Par la suite, entrer dans le stationnement de l'école puis suivre le fil des autos jusqu'à ce qu'on arrive à l'emplacement où les élèves débarqueront. Attendre le signal du surveillant, sortir du stationnement et prendre la rue Brown pour, par la suite, prendre la rue Belliveau. Un autre surveillant est sur place pour s'assurer que les élèves gardent la distance de 2 mètres les uns des autres jusqu'à leurs classes.

Le débarcadère de la rue Belliveau est interdit de 8h à 8h45; de 13h45 à 14h10 et de 14h45 à 15h10.

Un rappel que les élèves de maternelle à la 5^e année sont encouragés à porter leurs masques dans les zones communes. Ceci inclut la circulation extérieure vers leurs portes respectives. Les élèves de la 6^e à la 8^e année, le port du masque est obligatoire dans les zones communes incluant la circulation extérieure.

Élèves transportés en autobus (318) :

Comme à l'habitude, les autobus arrivent dans le stationnement de la rue Gallagher. Un surveillant est sur place pour s'assurer qu'un seul autobus se vide à la fois et que les élèves maintiennent la distance de 2 mètres les uns des autres jusqu'à leurs classes respectives.



Un rappel que les élèves de maternelle à la 5^e année sont encouragés à porter leurs masques dans les zones communes. Les élèves de la 6^e à la 8^e année, le port du masque est obligatoire dans les zones communes.

APRÈS-MIDI

MATERNELLE – 2^E ANNÉE

Élèves transportés par les parents (21) :

Les parents des élèves se stationnent dans le stationnement de la rue Brown, enfilent leur masque et se positionnent en avant de l'école tout en respectant les règles de distanciation. Ils accueilleront leurs enfants dès leur sortie.

Un rappel que les élèves de Maternelle à la 5^e année sont encouragés à porter leurs masques dans les zones communes.



Élèves transportés en autobus (147) :

Les élèves sortiront avec leur classe-bulle selon un horaire préétabli et se dirigeront directement à leur autobus respectif.

Un rappel que les élèves de Maternelle à la 5^e année sont encouragés à porter leurs masques dans les zones communes.



3^E ANNÉE – 5^E ANNÉE

Élèves transportés par les parents (29) :

Les parents des élèves se stationnent dans le stationnement de la rue Brown. On demanderait aux parents de se placer à côté de leur auto tout en respectant les règles de distanciation lorsque les élèves font leur sortie. Les parents des élèves de la 5^e année se stationnent en faisant face à la rue Brown; les parents de la 4^e année se stationnent dans la rangée du centre et les parents des 3^e année se stationnent dans les places qui sont le plus près de l'école. Les élèves sortiront avec un enseignant qui les guidera à leur rangée respective. Le surveillant donnera le signal aux parents lorsque toutes les classes seront sorties et fera avancer les autos de façon ordonnée.

Un rappel que les élèves de Maternelle à la 5^e année sont encouragés à porter leurs masques dans les zones communes.



Élèves transportés en autobus (128) :

Les élèves sortiront avec leur classe-bulle selon un horaire préétabli et se dirigeront directement à leur autobus.

Un rappel que les élèves de Maternelle à la 5^e année sont encouragés à porter leurs masques dans les zones communes.



6^E ANNÉE – 8^E ANNÉE

Élèves transportés par les parents (39) :

Les parents se stationnent dans le stationnement du Centre multifonctionnel/Arena. Un surveillant guidera les élèves de l'école jusqu'au stationnement toujours en respectant les règles de distanciation.

Les élèves de la 6^e à la 8^e année, le port du masque est obligatoire dans les zones communes.



Élèves transportés en autobus (140) :

Les élèves sortiront avec leur classe-bulle selon un horaire préétabli et se dirigeront directement à leur autobus.

Les élèves de la 6^e à la 8^e année, le port du masque est obligatoire dans les zones communes.



Si une famille à plus d'un enfant de la 3^e à la 8^e année, veuillez utiliser l'information pour l'enfant le plus jeune afin d'éviter que les plus jeunes traversent la rue.

Transport PENDANT la journée scolaire

Les parents pourront utiliser le débarcadère de la rue Belliveau (en avant de l'école). Cet endroit peut seulement accueillir 2 ou 3 voitures). Les parents ne peuvent pas stationner et accompagner les élèves à l'école, ce n'est qu'une zone de débarquement.